



Mémorandum sur les allégations du Royaume du Maroc  
sur la zone tampon

Le Maroc a orchestré ces jours ci un tapage médiatique et diplomatique sans précédent qui a atteint le stade de l'hystérie. Il a même brandi la menace d'engager une action militaire pour annexer les zones libérées, prétextant, selon Rabat, que les forces sahraouies ont violé l'accord du cessez-le-feu conclu entre les deux parties depuis 1991.

Ce tapage de Rabat a été accompagné par une campagne de désinformation sur la réalité qui existe sur le terrain en semant la confusion sur les données géographiques acceptées d'un commun accord par les deux parties, le Front Polisario et le royaume du Maroc.

C'est à ce sujet que les clarifications suivantes s'imposent :

- 1- L'Accord Militaire N° 1 organisant l'opération du cessez-le-feu entre le Front Polisario et le Maroc stipule que le mur de défense est la ligne de démarcation entre les deux armées jusqu'à la tenue du référendum et connaître le statut définitif du territoire, avec la création d'une zone tampon à l'Est du mur large de 5 km sur 2700 km de long.
- 2- L'Accord stipule également la création d'une zone de 30 km de profondeur à l'Ouest du mur de défense et 25 km à l'Est et au Sud du même mur marocain. Les deux parties ne peuvent engager un mouvement de troupes ou de matériel ou d'armes ni entreprendre des infrastructures sans en aviser au préalable la MINURSO.
- 3- Les allégations du Maroc que Bir Lahlou et Tifariti se situent dans la zone tampon alors que ces deux villages se situent dans les zones libérées à pas moins de 90 km du mur de défense marocain ; par conséquent ces deux circonscriptions sont hors de la zone tampon.

4. Les prétentions du Maroc que les forces du Front Polisario ont violé le cessez-le-feu ont été démenties par les Nations Unies par le biais du porte parole officiel du Secrétaire général des Nations Unies le 3 avril 2018.
5. Sur le terrain et depuis le cessez-le-feu le gouvernement sahraoui est celui qui administre et développe les zones libérées qui sont sous son contrôle. Les régions et les bases militaires de l'armée sahraouie sont en permanence au Sahara Occidental depuis le déclenchement de la guerre de libération contre le colonialisme espagnol en 1973 sans compter la réalisation d'infrastructures par l'Etat sahraoui au profit des populations de ces zones, notamment des hôpitaux, écoles et des forages de points d'eau.
6. Dans sa campagne mensongère l'Etat marocain a prétendu que pour la première fois le président sahraoui a reçu les lettres de créance d'ambassadeurs étrangers dans la circonscription de Bir Lahlou. Cette allégation est une contre-vérité comme le prouvent les différentes activités, les visites et rencontres ainsi que les congrès organisés par le Front Polisario et l'Etat sahraoui depuis des décennies ainsi que l'accueil de nombreuses personnalités étrangères (gouvernements, parlements, partis politiques et société civile...) et les composantes de la MINURSO.
7. La campagne mensongère du Maroc vise avant tout à trouver un alibi, même fabriqué, pour trahir ses engagements conclus dans le plan de règlement. Ce tapage intervient aussi dans un climat de blocage marocain des efforts du secrétaire général des Nations Unies et de son envoyé personnel ainsi que le rejet de Rabat du travail de la mission technique de l'ONU qui devrait solutionner le problème résultant de la violation du cessez-le-feu par le Maroc dans la zone d'El Guergarat par l'ouverture d'un passage dans le mur de défense. D'autres facteurs ont accentué la rage des autorités marocaines : la Cour européenne de justice a porté un coup dur aux prétentions et pillage illégal marocains des ressources naturelles du Sahara Occidental. De son côté, l'Union Africaine, lors de son dernier sommet, a appelé urgemment à des négociations directes entre la République Arabe Sahraouie Démocratique et le Royaume du Maroc, les deux parties au conflit. Ce revers de la diplomatie marocaine a achevé les tentatives du Royaume de neutraliser la grande contribution de l'Afrique aux efforts de paix dans la dernière colonie du continent.

8. La campagne marocaine de déformation de la vérité qui intervient avant la réunion du conseil de sécurité et au moment où la situation intérieure du Maroc bouillonne vise avant tout à tromper les opinions marocaine et internationale. A cela s'ajoute la détermination du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Antonio Guterres. et de son envoyé personnel, M. Horst Köhler de relancer le processus de négociations entre les deux parties. C'est pour cette raison que le Maroc a cherché des prétextes pour se désengager du processus onusien.
  
9. Il est donc clair que la campagne de désinformation entretenue par le Maroc au sujet du cessez-le-feu et de la situation sur le terrain au Sahara Occidental n'est plus ni moins qu'une tactique de diversion montée pour le Conseil de Sécurité afin de dévier les regards des véritables problèmes qui sont à la base de l'impasse actuelle causée par le Maroc lui-même.

12 Avril 2018